



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-341 bis**

**Publié le 18 septembre 2020**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté PPJ-2020-02 portant attribution du label « information jeunesse »



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale**

Direction régionale de de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale

Pôle des politiques de jeunesse

### **Arrêté PPJ-2020-02 portant attribution du label « Information Jeunesse »**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ; pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2018 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes initiales et de renouvellement de labellisation des structures « Information Jeunesse » qui exercent une activité à l'échelon départemental ou régional, pour les années 2018 à 2020 incluses ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur André BOUVET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019 portant délégation de signature à M.BOUVET ;

Vu l'instruction n° 2017 – 154 du 1er décembre 2017 relative au label "Information Jeunesse" ;

Vu les demandes de labellisation déposées durant les périodes du 21 au 28 mai 2020 ;

Vu l'avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA) en date du 4 septembre 2020 ;

## ARRÊTE


Article 1<sup>er</sup> – Le label « Information Jeunesse » est attribué pour une durée de trois ans, à compter du 15 septembre 2020, aux structures mentionnées en annexe.

Article 2 : L'ensemble des documents administratifs et de communication des structures labellisées « Information Jeunesse », doivent comporter le logo correspondant.

Article 3 : Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts-de-France est chargé, de l'exécution du présent arrêté, de la publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site internet de la DRJSCS Hauts-de-France, ainsi que de la notification aux intéressés.

Fait à Amiens, le 7 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation  
P/le Directeur régional de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale  
Le Directeur régional adjoint,



Eric DUDOIT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ANNEXE : liste des structures labellisées au titre de « l'information Jeunesse »

Dpt	Structure légale porteuse du label	Lieux d'implantation du Point information jeunesse		Code postal	ville
		Dénomination	Adresse		
59	Observatoire des Mutations de la Jeunesse et de la Citoyenneté (OMJC) – Maison communale de la ferme Dupire - 80 rue Yves Decugis 59650 VILLENEUVE d'ASCQ	Point Information Jeunesse Maison communale de la ferme Dupire	80 rue Yves Decugis	59650	VILLENEUVE d'ASCQ
59	Mairie de Saint-Andre-lez-Lille 89 rue du Général Leclerc 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE	Point Information Jeunesse	97 rue Sadi Carnot	59350	ST ANDRE LEZ LILLE
59	Mairie de Hem 42 rue du Général Leclerc 59510 HEM	Point Information Jeunesse	Parvis Berthelot	59510	HEM

Amiens, le 7 septembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
 P/le Directeur régional de la jeunesse,  
 des sports et de la cohésion sociale  
 Le Directeur régional adjoint,

Eric DUDOIT